

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

Commune de **BLOTZHEIM**

=====

Extrait du procès-verbal
des délibérations du conseil
municipal

=====

Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 25
Conseillers absents : 2
Procurations : 2

Séance du 22 juin 2011

SOUS-PREFECTURE

11 JUIL. 2011

68052 MULHOUSE CEDEX

Sous la présidence de M. Jean-Paul **MEYER**, Maire,

Présents : Mmes & MM. Lucien **GASSER**, Sandrine **SCHMITT**, Stefania **EHKIRCH**, Jean-Marc **HAAS** & Yves **MAURER**, adjoints.

Mmes & MM. Julien **ZIMMERMANN**, Morand **OBERDORF**, Huguette **HASSEL**, Francis **CARNET**, Maurice **CARNOD**, Gilberte **BISCH**, Martine **LEFEBVRE**, Audrey **GOEPFERT**, Maryvonne **THUET**, Edith **BIXEL**, Pierre **STOFFELBACH**, Jocelyne **LIEBY**, Christine **LINDER**, Marie-Christine **PIRON**, Christophe **SCHLICHT**, Anne **MECKER**, Alain **MULLER**, Marie-Claude **JORDAN** & Pierre **HERZOG**, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme Yolande **WINTZERITH** & M. Fabien **HENGY**, conseillers municipaux.

PROCES-VERBAL SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 22 JUIN 2011
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLOTZHEIM

1. Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et sur proposition du Maire, le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Mme Sandrine **SCHMITT** en qualité de secrétaire de séance.
2. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de la séance publique du 17 mai 2011.
3. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la passation de conventions d'effacement des réseaux France Telecom dans le cadre du programme voirie 2011 (rues de l'Artisanat, du Rhin, du Trottrain et du Hopfet) ainsi les modalités juridiques et financières de l'opération, autorise le Maire à les signer et le charge du mandatement des dépenses y relatives.

11 JUIL. 2011

052 MULHOUSE CEDEX

4. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la passation de la convention d'effacement des réseaux France Telecom dans le cadre de la suiteu programme voirie 2011 (rues de l'Artisanat, du Rhin, du Trottrain et du Hopfet) ainsi les modalités juridiques et financières de l'opération, autorise le Maire à les signer et le charge du mandatement des dépenses y relatives.
5. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le programme réalisé dans le cadre de la rénovation du clos et du couvert ainsi que de l'aménagement du 2^{ème} étage de l'Hôtel de Ville ainsi que le plan de financement y relatif, autorise le lancement du marché de maîtrise d'œuvre sur la base de ce programme et charge le Maire de solliciter les subventions auprès du Conseil Général et/ou de tout autre financeur institutionnel.
6. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'avant-projet définitif réalisé par le bureau d'études DECHRISTE dans le cadre de la création des nouveaux ateliers techniques, autorise la signature par le Maire de l'avenant N° 1 au marché de maîtrise d'œuvre dans les conditions énoncées, prend bonne note que le Maire lancera le marché de travaux selon la procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics) et charge le Maire de solliciter les subventions auprès du Conseil Général et/ou de tout autre financeur institutionnel.
7. Le conseil municipal prend acte de l'attribution des 22 lots pour un montant total de travaux s'élevant à 1.235.272,- € HT dans le cadre de l'extension et du réaménagement de l'école maternelle « Jeanne d'Arc ».
8. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés à l'exception de M. Christophe SCHLICHT concerné par ce point, autorise le Maire à la signature d'une convention annuelle d'objectifs entre la Ville de Blotzheim et l'association « FESTART 68 » à compter du 1^{er} juillet 2011 afin de soutenir son action visant l'animation culturelle de la commune.
9. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le nouveau règlement intérieur ainsi que le projet pédagogique 2011/2012 du centre de loisirs « les Mikados ».
10. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le nouveau règlement intérieur relatif aux animations jeunesse ainsi que les projets pédagogiques de la sortie à Morzine et de l'été 2011, fixe la grille tarifaire de la semaine du 24 au 30 juillet 2011 dans le cas de l'annulation du séjour à Morzine et charge le Maire de l'application des tarifs y relatifs.

11 JUIL. 2011

8052 MULHOUSE CEDEX

11. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire, pour la durée de son mandat, à recruter, en tant que de besoins, des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2, de la loi du 26 janvier 1984, de manière à remplacer le personnel titulaire en congés annuels, maladie ou maternité, ou bien du personnel saisonnier afin de faire face à des besoins ponctuels sachant que les niveaux de recrutement et de rémunération seront déterminés en fonction de la nature des fonctions exercées.

12. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la rétrocession de la voirie interne du lotissement « Le Bouton d'Or » dans le domaine public communal et la signature par le Maire de l'acte notarié y relatif ainsi que toutes autres pièces utiles, charge ensuite le Maire de nommer un commissaire enquêteur et de procéder à une enquête publique afin d'entériner le reclassement de la parcelle constitutive de cette voirie dans le domaine public communal et autorise le Maire à la prise en charge des frais à intervenir, notamment les honoraires du notaire et du commissaire enquêteur.

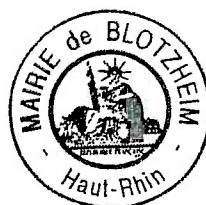
13. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, émet un avis défavorable à la proposition 18-1 du projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale portant sur la fusion du Syndicat d'Eau de Saint-Louis, Huningue & Environs et du Syndicat Intercommunal d'Eau de Bartenheim, Kembs & Rosenau.

14. Le conseil municipal prend acte des actes de gestion opérés par le Maire dans le cadre de la délégation lui ayant été conférée par délibération N° 5 du 28 mai 2009.

15. Le conseil municipal prend note de la mise à disposition au public pendant les heures d'ouverture des bureaux du rapport du délégataire 2009/2010 du Casino Barrière de Blotzheim et du rapport d'activités & recueil des actes administratifs 2010 du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin.

16. Divers.

Les documents prévus par la loi N° 92-125 du 06.02.92 sont affichés en mairie de Blotzheim.



Le Maire,
Jean-Paul MEYER